

Rapport d'activité 1^{er} semestre 2018



Janvier 2018 - Juin 2018

La Délégation des Barreaux de France a reçu un mandat des trois instances représentatives des avocats français, le Conseil national des Barreaux, le Barreau de Paris et la Conférence des bâtonniers pour les représenter auprès des institutions européennes.

Présidée par Jean Jacques Forrer depuis 2011, elle représente et assiste les instances et avocats français au travers de ses 4 missions : la formation en droit de l'Union européenne (I), l'information juridique au travers de ses publications (II), le soutien juridique (III) ainsi que la représentation d'intérêts (IV). Le présent rapport d'activités vise à effectuer un bilan des initiatives prises concernant ces 4 « piliers », pour le premier semestre 2018. La dernière partie du rapport aura pour objectif de restituer les relations extérieures et autres rencontres auxquelles la DBF a pris part (V) dans le cadre de ses activités.

I. FORMATION

Afin que les avocats français bénéficient d'une connaissance complète et à jour du droit européen, la DBF organise des séminaires de formation et de perfectionnement à Bruxelles, dans les Barreaux et dans les écoles d'avocats.

X Formation continue

Les **Entretiens européens** rassemblent des intervenants de haut niveau tels que des fonctionnaires des institutions européennes, des juges ou référendaires de la Cour de justice de l'Union européenne et des avocats spécialisés dans certaines matières du droit de l'Union dans le cadre de séminaires thématiques construits en adéquation avec l'actualité juridique et les sujets d'intérêt pour les avocats.

Au cours du premier semestre 2018, la DBF a organisé 4 **Entretiens européens** sur les thématiques suivantes :



**ENTRETIENS EUROPEENS
A BRUXELLES
VENDREDI 9 MARS 2018**
Les derniers développements
en droit fiscal européen

Inscriptions et informations
E-mail : valerie.hugport@dbfbruxelles.eu
Site : www.dbfbruxelles.eu

• « *Les derniers développements en droit fiscal européen* » qui a rassemblé 44 participants, le 9 mars dernier.



**ENTRETIENS EUROPEENS
A PARIS
JEUDI 19 AVRIL 2018**
PENAL :
Garanties procédurales
à travers l'Union européenne

Inscriptions et informations
E-mail : valerie.hugport@dbfbruxelles.eu
Site : www.dbfbruxelles.eu

• « *PENAL : Garanties procédurales à travers l'Union européenne* » qui a rassemblé 71 participants, le 19 avril dernier.



**ENTRETIENS EUROPEENS
A BRUXELLES
VENDREDI 27 AVRIL 2018**
Consommation & Alimentation
dans l'Union européenne

Inscriptions et informations
E-mail : valerie.hugport@dbfbruxelles.eu
Site : www.dbfbruxelles.eu

• « *Consommation & Alimentation dans l'Union européenne* » qui a rassemblé 32 participants, le 27 avril dernier.



- « *Actualités du droit européen de la propriété intellectuelle* » qui a rassemblé 39 participants, le 15 juin dernier.

La DBF a également organisé **une conférence** à Paris en collaboration avec le Groupe Larcier sur la thématique suivante :



- « *4^e Carrefour annuel de droit européen* », qui a rassemblé 57 participants, le 31 mai dernier.

X Formation initiale

La DBF est intervenue, le 14 mars dernier, devant les étudiants de la **Haute Ecole des Avocats Conseils (HEDAC) de Versailles** pour offrir aux élèves-avocats une introduction aux aspects pratiques du droit de l'Union européenne. Cette intervention a visé à former les étudiants à l'impact du droit de l'Union européenne sur le droit national, notamment, sur la réglementation de la profession d'avocat, et aux bases des procédures contentieuses et non-contentieuses prévues par le droit de l'Union, à la disposition des avocats.

La DBF est intervenue dans le cadre du **Stage international du Barreau de Paris**, le 11 juin dernier, pour présenter la DBF, le Conseil des Barreaux européens (CCBE) et leurs activités ainsi que les institutions européennes aux avocats étrangers participants. Il s'agissait, également, de leur expliquer le fonctionnement de l'Union européenne, leur présenter les procédures contentieuses et non contentieuses prévues par le droit de l'Union, ainsi que les libertés fondamentales prévues par les traités et leur impact sur la profession d'avocat. Elle a également organisé, le 12 juin dernier, la journée de visite à Bruxelles du Stage international, notamment, auprès des institutions de l'Union européenne.

II. INFORMATION JURIDIQUE / PUBLICATIONS

L'objectif est de faire connaître, à échéance régulière, les actualités les plus récentes du droit de l'Union européenne qu'il s'agisse des textes européens présentés par la Commission européenne et en discussion au Parlement et au Conseil de l'UE, de la jurisprudence abondante de la Cour de justice de l'Union européenne et de la Cour européenne des droits de l'homme et de l'analyse des conséquences juridiques de ces différents développements.

X La DBF transmet quotidiennement au Conseil National des Barreaux, au Barreau de Paris, à la Conférence des Bâtonniers et aux membres de la Délégation française auprès du Conseil

des Barreaux européens (CCBE) une **veille numérique** des actualités juridiques européennes du jour.



X **L'Europe en Bref** est une newsletter hebdomadaire gratuite de la DBF dont la présentation a fait l'objet de modifications. Elle offre une synthèse de l'actualité du droit européen (droit de l'Union européenne et de la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales) ainsi qu'un résumé des derniers appels d'offres en matière de services juridiques. Cette lettre est adressée à plus de **60 000 abonnés** et son contenu est également référencé par thématique sur le site Internet de la DBF. Les conditions d'inscription ont été mises en conformité avec le RGPD.



X **Le Flash Bâtonniers** est une lettre d'information mensuelle à destination des Bâtonniers afin de les tenir informés des actualités les plus importantes du droit européen. Elle est également disponible sur le site Internet de la DBF. Il revient à chaque Bâtonnier de diffuser le plus largement possible cette lettre afin d'accroître la visibilité des actions de la DBF.



X **L'Observateur de Bruxelles**, revue juridique trimestrielle dont l'éditeur est la DBF propose, d'une part, des articles de spécialistes de haut niveau du droit européen organisés entre un dossier thématique, des « points sur » et une chronique de contentieux européen ainsi que, d'autre part, un recueil de brèves d'actualité en matière de droit de l'Union et de droits fondamentaux. La revue compte actuellement **919 abonnés** et est référencée par plusieurs institutions françaises et européennes dont la Cour de justice de l'Union européenne. Elle est distribuée par les éditions Bruylant et est intégrée à la base de données Strada Lex Europe.

Les thèmes des derniers numéros :

Janvier 2018 n°111: Evolutions récentes du droit bancaire et financier européen

Avril 2018 n°112 : L'espace judiciaire européen : évolutions récentes et perspectives

Juillet 2018 n°113 (à paraître) : La réglementation des activités numériques : quels défis pour le droit de l'UE ?

III. SOUTIEN JURIDIQUE

X **Soutien juridique aux instances**

La DBF a pour mission de fournir un soutien technique et juridique sur les questions européennes au service des instances représentatives de la profession d'avocat.

JANVIER-FEVRIER 2018

La DBF a fourni au Président Benichou une recherche sur les autorités de régulation de la profession d'avocat en Europe, notamment, sous l'angle de l'indépendance.

MARS 2018

La DBF a effectué des recherches, pour le compte des experts français au CCBE, sur le divorce extrajudiciaire dans les Etats membres de l'UE.

AVRIL 2018

La DBF a effectué des recherches, pour le compte des experts français au CCBE, sur l'utilisation de la vidéoconférence entre un avocat et un client en détention.

AVRIL 2018 (EN COURS)

Dans le cadre du projet de loi de programmation de la justice, la DBF a réalisé un certain nombre de travaux de recherche en droit comparé pour la Conférence des Bâtonniers :

- Audience de conciliation devant le juge des affaires familiales
- Recours à des modes alternatifs de résolution des différends
- Force exécutoire de l'acte d'avocat
- Compatibilité avec le droit de l'UE de l'attribution des modifications de pensions alimentaires au directeur de la CAF

Un questionnaire a été envoyé aux délégations nationales auprès du CCBE.

MAI-JUIN 2018

Dans le cadre du projet de loi de programmation de la justice, la DBF a réalisé un certain nombre de travaux de droit comparé pour le Conseil National des Barreaux concernant la réglementation dans les différents Etats membres de la profession d'avocats :

- Possibilité pour un avocat d'un Etat tiers de pratiquer le droit en tant qu'avocat de droit national ou en tant que consultant juridique
- Force exécutoire des actes d'avocats
- Médiation
- Recours collectifs (étude comparée dans les différents Etats membres de l'UE)
- Passerelles entre professions d'avocat et de magistrat et accès dérogatoire
- Constitutionnalisation de l'avocat

JUIN 2018

La DBF a réalisé, pour la Conférence des Bâtonniers, des travaux de droit comparé en matière de représentation et d'assistance par un avocat en matière pénale lorsque la personne est poursuivie pour une peine supérieure ou égale à trois ans d'emprisonnement.

Les recherches portant sur la législation comparée des Etats membres sont entre autres réalisées grâce au concours et à l'échange d'informations avec les délégations des Etats membres auprès du CCBE.

X Soutien aux avocats

Une part croissante de la réglementation nationale est issue du droit de l'Union européenne ce

qui peut parfois empêcher les avocats de disposer d'une connaissance et d'une compréhension complètes du droit pertinent dans les affaires qu'ils ont à traiter. La DBF fournit, à la demande des avocats, une analyse juridique pouvant porter sur la réglementation et la jurisprudence européennes trouvant à s'appliquer dans leurs dossiers.

Au cours du premier semestre 2018, la DBF a répondu à 7 demandes de soutien juridique portant strictement sur la réglementation européenne. Elles étaient relatives, notamment :

- A la détermination de la loi applicable en matière de contrat de travail transfrontière
- A la présence de l'avocat lors des perquisitions pénales dans les Etats membres de l'UE
- A l'état des négociations relatives à la révision de la directive 96/71/CE concernant le détachement des travailleurs dans le cadre d'une prestation de services.

X Contribution aux travaux des autres délégations nationales de Barreaux

La DBF répond aux **demandes d'information juridique formées par les délégations membres** du Conseil des Barreaux européens (CCBE) dans le cadre de leurs travaux de droit comparé. Au cours de premier semestre 2018, la DBF a répondu à :

JANVIER 2018

- La demande de la délégation tchèque concernant la rémunération des avocats en matière pénale

FEVRIER 2018

- La demande de la délégation hongroise concernant le traitement de données par les avocats dans le cadre de leur profession
- La demande de la délégation tchèque concernant l'état d'avancement de la transposition de la directive ATAD en France

MAI 2018

- La demande de la délégation allemande concernant l'enregistrement des audiences pénales
- La demande de la délégation slovaque concernant le rôle des Barreaux dans la mise en place du RGPD
- La demande du CCBE (comité RSE) concernant la réglementation nationale relative à l'égalité homme /femme dans la profession d'avocats et demande de statistiques et données en la matière

JUIN 2018

- La demande de la délégation néerlandaise concernant l'audition des témoins lors des audiences pénales
- La demande de la délégation tchèque concernant le secret professionnel et le droit de communication à l'administration fiscale

IV. REPRESENTATION D'INTERETS

La DBF représente les intérêts des avocats français auprès des institutions européennes direc-

tement ou à travers sa **contribution aux travaux du Conseil des Barreaux européens (CCBE)**, notamment au cours de l'élaboration et de la discussion des textes européens susceptibles d'avoir un impact sur la profession d'avocat.

La DBF est en charge du **soutien juridique et logistique de la Délégation française auprès du Conseil des Barreaux européens (CCBE)**, dirigée par M. Thierry Wickers, ainsi que des experts nommés par les instances pour les représenter. La DBF entretient des liens étroits avec le CCBE, notamment son Président et ses vices-Présidents ainsi que son Secrétaire général, assiste aux réunions de comités organisées par ce dernier en assurant la coordination du travail des experts et fournit les éléments de préparation à la Délégation française en amont des comités permanents et réunions plénières du CCBE. Elle entretient également des liens étroits avec les délégations nationales des autres Barreaux européens installées à Bruxelles. Elle organise des conférences téléphoniques de préparation et de compte-rendu et rédige une synthèse récapitulative.

Au cours du premier semestre 2018, la Délégation française et la DBF ont participé à 3 comités permanents et à une assemblée plénière :

- le 8 février 2018 à Vienne
- le 23 mars 2018 à Vilnius
- le 18 mai 2018 à Prague (Plénière)
- le 29 juin 2018 à Bruxelles

Le bilan de l'activité de la DBF au cours du premier semestre est le suivant :

X Accès à la justice / Droit privé européen

En matière de médiation, la DBF a assisté les experts français dans la rédaction du Guide de la CEPEJ pour les avocats en matière de médiation pour lequel le CCBE a été sollicité. Elle a également rencontré la Commission européenne afin d'entamer une réflexion relative aux potentielles actions que les Barreaux et les avocats pourraient entreprendre pour mieux promouvoir et mettre en œuvre la médiation dans l'objectif de faire de cette pratique un réflexe en matière de résolution des conflits et pour diffuser les bonnes pratiques françaises en la matière. En matière de recours collectifs, la DBF a analysé les propositions législatives de la Commission européenne et a participé, avec les experts français, à la préparation de commentaires préliminaires par le CCBE à destination de la Commission. La DBF a organisé une série de rencontres avec le rapporteur ainsi que l'unité de la Commission en charge de la question. En matière de modernisation de la protection des consommateurs, des commentaires sont en préparation. La DBF a également contribué, avec les experts français, à la préparation de la réponse du CCBE à la consultation publique de la Commission sur la modernisation de la coopération judiciaire en matière civile et commerciale au sein de l'UE.

X Assurance

La DBF a assisté les experts français dans l'élaboration de la position du CCBE sur l'assurance protection juridique.

X Avenir des services juridiques

La DBF a assisté les experts français dans la formulation de la position « intelligence artificielle et prestation de fourniture de services juridiques » du CCBE. Elle a également assisté les experts en vue de l'adoption du guide du CCBE concernant les plateformes en ligne contenant 8 recommandations liées au respect des principes essentiels de la profession d'avocat (indépendance, prévention des conflits d'intérêts, vérification des informations et contenus mis en ligne, honoraires ...).

X Blanchiment de capitaux / Fiscalité

La DBF a contribué à la préparation des commentaires du CCBE concernant la directive de lutte contre le blanchiment au moyen du droit pénal. Elle a contribué également aux commentaires formulés par le CCBE dans le cadre de la révision des lignes directrices du GAFI ainsi que dans le cadre des travaux de l'OCDE en matière de divulgation des informations aux autorités fiscales. La DBF a suivi et assisté le Président du Comité « fiscalité » et les experts dans la rédaction de commentaires du CCBE concernant la directive sur les intermédiaires fiscaux.

X Brexit

La DBF a continué le suivi les négociations sur l'accord de retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne ainsi que sur le cadre des relations futures. Elle a, notamment, analysé les positions respectives de l'Union européenne et du Royaume-Uni et a travaillé sur les conséquences du Brexit pour la profession d'avocat afin de pouvoir fournir des analyses complètes aux instances représentatives de la profession. A cet égard, la DBF s'est penchée sur les questions liées aux conséquences du Brexit sur la libre circulation des avocats, sur les structures d'exercice ou encore sur la question de la représentation devant les juridictions européennes. La DBF a également assisté le Chef de la Délégation française au CCBE dans le cadre de la rencontre de la Délégation Barreaux²⁷ avec la Task force « article 50 TUE » de l'Union européenne. Elle a étudié la question du futur statut de la Délégation britannique au sein du CCBE en fonction des différentes hypothèses concernant la négociation de l'accord de sortie. A cet égard, la Délégation française a soutenu le lancement d'une réflexion sur la refonte des statuts laquelle sera menée par un nouveau groupe de travail du CCBE.

X Cour de justice de l'Union européenne

La DBF a étudié la proposition de modifications du règlement de procédure du Tribunal de l'Union européenne et du statut de la Cour de justice de l'Union européenne. Elle a informé les experts français qui ont soutenu le projet de commentaires du CCBE visant à éviter un changement des règles de compétence de la Cour et du Tribunal, alors que la réforme de ce dernier n'est pas achevée, et visant à limiter le projet de filtrage des pourvois par la Cour. La DBF a également contribué à la préparation et l'organisation de la rencontre annuelle, en janvier dernier, entre le CCBE et la Cour de justice de l'Union européenne et a organisé la rencontre de juillet 2018 entre la Commission des affaires européennes et internationales du CNB et la Cour de justice de l'Union européenne à Luxembourg.

X Convention européenne sur la profession d'avocat

La DBF a suivi et soutenu le projet de Convention européenne sur la profession d'avocat. Elle

était présente au « side event » organisé par le CCBE en amont du vote de la recommandation de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe en faveur d'une telle convention. Le CEPEJ et la CDDH ont entendu M. Laurent Pettiti, Président du Groupe de travail Convention européenne sur la profession d'avocat du CCBE, avant de rendre leur avis, dans l'ensemble, favorable au projet. Parallèlement, des contacts ont été pris au Ministère de la Justice, au Ministère des Affaires étrangères et à l'Elysée qui ont assuré de leur soutien au projet dans le cadre du vote à venir par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe.

X Déontologie

La DBF a suivi la proposition de directive en matière de protection des lanceurs d'alerte et a contribué à l'adoption des commentaires du CCBE en la matière.

X Droits de l'homme

La DBF a soutenu le CCBE dans sa réponse à une consultation préliminaire de la Commission européenne en vue de la création d'un fonds européen de soutien financier aux affaires de violation des droits de l'homme, de l'Etat de droit et de la démocratie. Elle a également suivi la question de la part du budget de l'UE consacré aux défaillances en matière d'Etat de droit et a soutenu une prise en compte accrue des problématiques relatives à l'Etat de droit, notamment, par le biais de la création d'un Comité « Etat de droit » du CCBE.

X Famille

La DBF a participé aux réflexions des experts français et aux actions du CCBE dans le cadre de la refonte du règlement Bruxelles II bis. La résolution votée par le Parlement européen en janvier dernier a pris en compte un certain nombre d'amendements préparés par la DBF et le CCBE.

X Formation

La DBF a assisté les experts français dans la rédaction d'une réponse française à la consultation publique concernant la future stratégie européenne en matière de formation, et dans la contribution française à la réponse apportée par le CCBE.

X Langue française

La DBF a rencontré plusieurs interlocuteurs dans le cadre des initiatives prises par les instances professionnelles nationales pour la défense de la langue française et du multilinguisme dans les institutions européennes tels que M. Jean-Marie Gardette, chef d'unité « traduction française » à la Cour, Mme Nathalie Griesbeck, députée européenne (ALDE) et M. Stéphane Lopez, Représentant permanent de l'Organisation internationale de la francophonie auprès de l'Union européenne. La DBF a également contribué à la consultation « Mon idée pour le français » lancée par la Présidence de la République française à l'occasion de la Journée de la francophonie. Le Président de la DBF est également membre, depuis juin 2018, du Conseil d'administration de l'association « GEM+ » qui vise à la promotion du multilinguisme dans les institutions européennes. La DBF a entamé un travail de cartographie des acteurs francophiles et francophones des institutions européennes et a rédigé un argumentaire de défense de la langue française visant à présenter les éléments objectifs justifiant le maintien de la coutume constitutionnelle du français comme langue unique de travail et de délibéré à la CJUE.

X Libre circulation des avocats

La DBF a élaboré le guide en matière de libre circulation des avocats pour la France et a participé à la révision de l'ensemble des guides visant à présenter les modalités de libre circulation des avocats entre Etats membres, préparés dans le cadre des travaux du CCBE. En matière de contrôle de proportionnalité de l'encadrement national des professions réglementées, la DBF a participé à l'élaboration de lignes directrices, à la mise en place d'un groupe de travail et a soutenu le projet d'Observatoire européen de la réglementation de la profession d'avocat. Elle a également travaillé sur la proposition de règlement SMIT et sur les 2 propositions d'amendements produites par le CCBE en vue de préciser que les règles établies ne s'appliquent pas aux informations couvertes par le secret professionnel.

X Pénal

La DBF a soutenu les experts français dans leur participation à l'élaboration, par le CCBE, de commentaires concernant la proposition de règlement relatif aux injonctions européennes de production et de conservation de preuves électroniques en matière pénale.

X Sociétés

La DBF a participé à la préparation de commentaires concernant les propositions de directives sur les outils numériques en matière de droit des sociétés et les transformations, fusions et scissions transfrontalières.

X Technologies / Surveillance

La DBF a assisté les experts français dans la réponse à la consultation publique concernant le projet de règlement « preuves électroniques ». Elle a également assisté les experts dans la rédaction des Commentaires du CCBE concernant la 1^{ère} révision du « Privacy shield » ainsi que dans l'élaboration d'une étude du CCBE sur la notion de « sécurité nationale » dans les droits nationaux.

V. RELATIONS EXTERIEURES / EVENEMENTS

PROFESSION

La DBF participe et assiste régulièrement à la Commission des Affaires européennes et internationales du CNB et à la Commission Europe du Barreau de Paris.

X Réunions du RJECC

La DBF a participé et contribué aux travaux du Réseau judiciaire européen en matière civile et commerciale. Elle a, notamment, suivi les travaux à l'aide de la présence d'un représentant des Barreaux français à chacune des réunions, en coordination avec le ministère de la Justice et la Commission européenne et rédigé des comptes rendus de ces réunions qui ont été répercutés au CNB.

Ainsi, les avocats français étaient représentés à plusieurs évènements :

- Le 31 janvier et 1^{er} février lors d'une réunion portant sur l'application générale des outils euro-

péens en matière civile et commerciale, à Bruxelles ;

- Le 22 mars lors d'une réunion portant sur la coopération en matière d'obligations alimentaires, à Bruxelles ;
- Le 20 avril 2018 lors d'une réunion portant sur la refonte du règlement Bruxelles II bis, à Bruxelles ;
- Le 25 juin lors d'une réunion portant sur le règlement Bruxelles I bis.

X Rentrée du Barreau de Bruxelles (18 et 19 janvier)

La DBF a organisé, les 18 et 19 janvier derniers, le déplacement de la Présidente du Conseil national des Barreaux, du Bâtonnier de Paris et du Président de la conférence des Bâtonniers à l'occasion de la rentrée du Barreau de Bruxelles. Tout d'abord, la DBF a organisé une rencontre avec l'Ambassadeur de France en Belgique, Mme Claude-France Arnould, notamment, au sujet de la francophonie. Ensuite, la délégation présente a rencontré Mme Věra Jourová, Commissaire européenne à la Justice notamment au sujet du projet de code européen des affaires. Enfin, une rencontre était organisée avec M. Philippe Leglise-Costa, Représentant permanent de la France auprès de l'Union européenne, notamment, au sujet du projet de directive « intermédiaires fiscaux » et de la directive TVA.

X « Side event » de promotion de la Convention européenne pour la profession d'avocat (24 janvier)

La DBF a participé, le 24 janvier dernier, à un « Side event » du CCBE intitulé « Les avocats menacés : la fin de l'Etat de droit en Europe ? ». Cet événement s'inscrivait dans le contexte du projet d'élaboration d'une Convention européenne pour la profession d'avocat, initié par l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE) et à laquelle le CCBE a contribué. Il visait à convaincre les membres de l'APCE de voter en faveur du projet de recommandation d'une telle convention. A la suite de cet événement, l'APCE a adopté sa recommandation à une large majorité.

X Conférence sur le secret professionnel à Vilnius (22 mars)

La Délégation française au CCBE a participé, le 22 mars dernier, à la conférence « Legal Professional Privilege : Challenges In Modern Society » organisée conjointement par le Barreau de Lituanie, le CCBE et l'ABA, à Vilnius (Lituanie) concomitamment au Comité permanent du CCBE. La journée s'est articulée autour des 3 sessions suivantes : anti-blanchiment, schémas d'optimisation fiscale et procédures contre les avocats.

X Préparation de la Conférence du CCBE sur l'Intelligence artificielle (18 avril)

La DBF a participé, le 18 avril dernier, à l'invitation du Bâtonnier de Lille, M. Stéphane Dhonte, à la réunion de préparation de la Conférence du CCBE – Barreau de Lille « Intelligence Artificielle – Justice Humaine » qui se tiendra en partenariat avec l'Université catholique de Lille, le 30 novembre prochain. Etaient notamment présents M. Ioannis Panoussis, Doyen de la faculté de droit et M. Aurélien Raccah, avocat et Doyen-adjoint chargé du développement international.



X Rencontre annuelle des Barreaux francophones de Mons (7 mai)

La DBF a participé, le 7 mai dernier, à la rencontre annuelle des Barreaux francophones à Mons lesquels ont, notamment, soutenu le projet de code

européen des affaires et discuté de la création d'outils de travail pour la mise en œuvre de la directive proportionnalité, présentée dans le cadre du paquet « Services ». Les Barreaux francophones se sont engagés à sensibiliser les autorités nationales à la défense de la francophonie et ont adopté à l'unanimité une motion pour une meilleure défense du secret professionnel.

X Contribution à l'évaluation de la stratégie européenne de formation judiciaire (6 juin)

La DBF a rencontré, le 6 juin dernier, le cabinet Deloitte qui conduit actuellement, pour la Commission européenne, l'évaluation de la Stratégie Européenne de Formation Judiciaire de 2011. Les expériences, besoins et défis des avocats français par rapport à la formation judiciaire européenne ont été évoqués. Notamment, a été mise en avant la nécessité de disposer de matériels / supports pédagogiques dans les 3 langues principales de travail de l'Union et non uniquement en anglais.

X Journée de travail conjointe Avocats.be / CNB (21 juin)

La DBF a participé, le 21 juin dernier, à la journée de travail conjointe du Conseil d'Administration d'Avocats.be et du bureau du Conseil National des Barreaux à Paris. Parmi les sujets abordés figuraient l'acte d'avocat (conservation et force exécutoire), les managements de fonds et le modèle des CARPA ainsi que la proposition modificative de la directive TVA. Au cours de cette réunion, ont été évoquées les difficultés rencontrées par les avocats français inscrits au Barreau de Bruxelles sous leur titre d'origine pour la reconnaissance de leur garantie équivalente de leur assurance. Cette question continue d'être suivie par la DBF, la résolution des litiges n'ayant pas abouti à ce jour.

X Table-ronde sur les injonctions de production et de conservation des preuves électroniques (28 juin)

La DBF a participé, le 28 juin dernier, à la table ronde organisée par le CCBE, au Parlement européen, sur le thème des injonctions européennes de production et de conservation des preuves électroniques en matière pénale. Cet événement était organisé sous le parrainage de l'eurodéputée allemande Mme Birgit Sippel. Parmi la quarantaine de participants, étaient présents des représentants de l'European Criminal Bar Association et de l'association Fair Trials.

RENCONTRES

X Rencontre avec l'Ambassadeur de France en Belgique (29 mars)

La Délégation des Barreaux de France a rencontré, le 29 mars dernier, Mme Claude-France Arnould, Ambassadeur de France en Belgique, pour discuter de la présence de la langue française à Bruxelles et au sein des institutions européennes.

X Rencontre avec Mme Nathalie Griesbeck, députée européenne (10 avril)

La DBF a rencontré, le 10 avril dernier, Mme Nathalie Griesbeck, députée européenne (ADLE, France) afin de la sensibiliser à la question de la pérennité du français comme langue unique de délibéré à la Cour de justice de l'Union européenne. Il a notamment été relevé, qu'à l'initiative de la Représentation permanente de l'OIF auprès de l'UE, a été créé, le 17 avril dernier, un bureau des députés européens francophones ayant vocation à devenir un intergroupe au cours de la

prochaine législature.

X Visite de la CJUE, Commission France-Italie du Barreau de Paris (16 mai)

La DBF a participé, le 16 mai dernier, à une visite de la Cour de justice de l'UE à Luxembourg organisée par le Barreau de Paris et l'École de formation du Barreau. La journée a été l'occasion d'échanger, notamment, avec MM. Guido Berardis et Ezio Perillo, Juges au Tribunal de l'Union européenne et M. Jean-Marie Gardette, chef de l'unité traduction française à la Cour. Les échanges ont porté sur le fonctionnement du Tribunal, sur le multilinguisme à la Cour ainsi que sur les conséquences de la réforme du Tribunal sur son fonctionnement interne.

X Rencontre des Conseillers juridique et « Présence française » de la Représentation permanente de la France (23 mai)

La DBF a rencontré, le 23 mai dernier, M. Florian Blazy, Conseiller juridique et Mme Caroline Monvoisin, Conseillère chargée de la présence française à Bruxelles dans les locaux de la Représentation Permanente de la France auprès de l'Union européenne. La question de la pérennité du français comme langue unique de délibéré à la Cour de justice de l'Union européenne a, notamment, été évoquée.

X Rencontre du Conseiller Brexit de la Représentation permanente de la France (29 mai)

La DBF a rencontré, le 29 mai dernier, M. Ludovic Butel, Conseiller diplomatique en charge de la Sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne (Brexit) à la Représentation Permanente de la France auprès de l'UE. Il a notamment été question de la représentation devant la Cour de justice de l'Union européenne, de l'habilitation à exercer devant la juridiction d'un Etat membre, de la notion d' « établissement effectif et réel dans un Etat membre » et du développement des juridictions commerciales internationales dans différents Etats membres.

X Rencontre de la Task force « article 50 TUE » de l'Union européenne (30 mai)

La DBF a préparé, le 30 mai dernier, la rencontre entre les Barreaux de l'UE27 en présence de M. Thierry Wickers, Chef de la Délégation française au CCBE, M. François Arbault, membre de la Task-force pour la préparation et la conduite des négociations avec le Royaume-Uni en vertu de l'article 50 du TUE. Les thématiques abordées ont été, notamment, la position des Barreaux27, l'état des négociations, le contour des « grandfathered rights » qui seront inclus dans l'accord de sortie, l'adaptation des structures juridiques britanniques établies dans les Etats membres de l'Union et la modification des clauses attributives de juridiction et de loi applicable dans les contrats internationaux.



X Rencontre du Représentant permanent de l'Organisation internationale de la francophonie (6 juin)

La DBF a rencontré, le 6 juin dernier, le Représentant permanent de l'Organisation internationale de la Francophonie auprès de l'Union européenne, M. Stéphane Lopez. Les questions relatives à la promotion et à la pérennité de la langue française au sein des institutions européennes ont été abordées.

CONFERENCES ET EVENEMENTS

X Conférence de Mme Mariya Gabriel (14 mars)

Le Président de la Délégation des Barreaux de France a participé, le 14 mars dernier, à la conférence de Mme Mariya Gabriel, Commissaire européenne en charge de l'économie et de la société numérique concernant « Les opportunités et les risques numériques dans le monde d'aujourd'hui » à la Résidence de France à Bruxelles, en présence de Mme Claude-France Arnould, Ambassadeur de France en Belgique et Présidente de l'Association Européenne des Anciens Elèves de l'ENA.

X Inauguration du bureau de l'European company lawyers association (11 avril)

La DBF a participé, le 11 avril dernier, à l'inauguration du nouveau bureau permanent de l'European Company Lawyers Association (ECLA), Association européenne des juristes d'entreprises. La nouvelle équipe a été présentée ainsi que les priorités de représentation d'intérêts de l'organisation qui s'articulent autour du slogan « independent by design ». M. Guy Verhofstadt, Député européen (ADLE, Belgique) est intervenu sur le thème de l'avenir fédéral de l'Union européenne.

X Conférence Brexit (17 avril)

La DBF a assisté, le 17 avril dernier, à l'intervention de M. Ludovic Butel, Conseiller diplomatique Brexit à la Représentation permanente de la France auprès de l'Union européenne sur l'« état des lieux des négociations sur la sortie du Royaume-Uni ». La rencontre était organisée à l'initiative du Cercle des Délégués Permanents français (CDPF).

X Conférence sur les effets du Brexit en matière de justice (2 mai)

A l'invitation de la Ministre des Affaires fédérales et européennes de la Hesse, Mme Lucia Puttrich et du Président du syndicat des avocats allemands (DAV), M. Ulrich Schellenberg, la DBF a participé, le 2 mai dernier, à une table ronde sur les effets du Brexit en matière de justice. Intervenient, notamment, M. Andreas Schwab, Eurodéputé et M. Stefan Führung, de la Task Force « article 50 » de la Commission européenne.

X Conférence sur les effets du Brexit en matière de droit de la famille (16 mai)

La DBF a participé, le 16 mai dernier, au Parlement européen, à l'invitation de la députée européenne britannique Mme Catherine Bearder (ALDE) et du bureau de la Law Society of England and Wales à Bruxelles, à une table ronde sur les effets du Brexit en matière de droit de la famille.

X Colloque de l'UNCA (24 mai)

La DBF a participé et contribué à l'organisation, le 24 mai dernier, du Colloque européen de l'UNCA concernant « La sécurité économique et la régulation des managements de fonds par les avocats ». Intervenient, notamment, M. José de Freitas (Portugal), 1^{er} Vice-Président du CCBE, Mme Anne-Birgit Gammeljord (Danemark), ancienne Présidente du CCBE, M. Jean-Pierre Buyle (Belgique), Président d'Avocats.be et M. Rupert Manhart (Autriche), Président du comité « Anti-blanchiment » du CCBE.

X Séminaire de formation HELP (24 et 25 mai)

Dans le cadre du programme HELP, « European Programme for Human Rights Education for Legal Professionals », la DBF a participé, les 24 et 25 mai derniers, à un séminaire de formation des formateurs en matière de droits des enfants réfugiés et migrants au Conseil de l'Europe (Strasbourg).

X Conférence de Mme Isabelle Thomas (5 juin)

Dans le cadre du Cercle des Délégués Permanents Français, la DBF a participé, le 5 juin dernier, à une rencontre avec Mme Isabelle Thomas, Eurodéputée, Vice-Présidente du groupe S&D, sur le thème du cadre financier pluriannuel post-2020 à la hauteur des enjeux européens.

X Dîner « Droit et procédure » (5 juin)

La DBF a participé, le 5 juin dernier, au dîner annuel de l'association « Droit et procédure ».

X Conférence « Brexit, 2 ans après » (18 juin)

La DBF a participé, le 18 juin dernier, à la conférence organisée par la Commission ouverte du Barreau de Paris « Droit et pratique de l'Union européenne et droits fondamentaux » intitulée « Brexit, 2 ans après : où en est-on ? ». Les thèmes abordés étaient : la position britannique dans le cadre des négociations, les conséquences du Brexit sur la libre circulation des marchandises, sur l'emploi de l'anglais comme langue officielle de l'Union, ainsi que ses conséquences sur les services financiers et pour les avocats. M. Florent Loyseau de Grandmaison, Avocat au Barreau de Paris et membre du Conseil de l'Ordre a clôturé les débats sur l'impact du Brexit pour le Barreau de Paris.



X Lancement de « l'Entente » (20 juin)

La DBF a participé, le 20 juin dernier, au lancement de l'Entente, l'association des professionnels français du droit de la concurrence à Bruxelles à l'Ambassade de France en Belgique. Près de 200 personnes se sont déplacées pour l'événement en présence de Mme l'Ambassadeur Claude-France Arnould et des parrains de l'association, Mme Isabelle de Silva, Présidente de l'Autorité française de la concurrence et M. Guillaume Lorient, Directeur à la Commission européenne. L'Entente a pour but de constituer un forum où les professionnels français (ou francophiles) du droit de la concurrence à Bruxelles pourront se retrouver, échanger et partager des idées.

X Conférence Brussels international business court (26 juin)

La DBF a participé, le 26 juin dernier, à la conférence consacrée à la Brussels International Business Court (« BIBC »), organisée à l'hôtel de ville de Bruxelles. Les enjeux suivants ont été abordés : La BIBC et la constitution belge - La BIBC, quels litiges, quels juges, quelle procédure - La BIBC et l'arbitrage. M. Jean-Pierre Buyle, Président de l'Ordre des barreaux francophones et germanophone de Belgique et M. Edward Janssens, Président de l'Ordre des barreaux flamands de Belgique ont donné le point de vue des Barreaux belges sur cette future institution.



Avenue de la Joyeuse Entrée, n°1
1040 Bruxelles
Belgique
Tél : +32 (0)2 230 83 31
e-mail : dbf@dbfbruxelles.eu
www.dbfbruxelles.eu
 [@DBFBXL](https://twitter.com/DBFBXL)